

MAIRIE D'UBRAYE

Réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 4 JUILLET 2025
Relevé des principales décisions

Présents : Maire : Claude Roustan . **Adjoint :** Gérard Occelli **Conseillers_:** Aurélia Munier, Christophe Rey, Damien Barral .

Excusée : Marie Josée Boinega

1-Adhésion au service de protection des données: Suite à l'adhésion au service de protection des données, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention entre les centres de gestion des AHP et des Hautes Alpes relative à cette adhésion

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2-Remplacement de la porte de l'Eglise d'Ubraye : Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant le remplacement de la porte de l'Eglise d'Ubraye
Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour le devis le moins élevé.

3- Modification des statuts de la CCAPV :

Le Maire présente au conseil municipal les points concernant la modification des statuts de la CCAPV :

- Suppression des mentions relatives au transfert des compétences eau/assainissement
- Inscription de la compétence relative au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- Modification de l'Art 4 relatif à la composition de Conseil Communautaire.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4- Délibération pour demande de Subvention au FODAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes du CD 04)

Le Maire présente au conseil municipal la liste des actions éligibles au FODAC pour la constitution du dossier de demande de subvention (Adressage -Voies communales-Achat du tableau d'affichage-porte de l'Eglise d'Ubraye-Réalisation de la marquise sur la porte de l'église d'Ubraye-Analyse des sols pour salle communale-remplacement grille récupération eaux pluviales Rouainette)

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

5- Remplacement du central de commande de l'horloge d'Ubraye et remplacement des brides tenant les cloches : Le Maire présente les devis concernant ces travaux.

(Concernant le central de commande détérioré par la foudre, notre assurance a été sollicitée)

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6 – Présentation du rapport de la CCAPV concernant le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :

Le Maire fait part au conseil municipal des grandes lignes de ce rapport émanant de la CCAPV

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7-: Présentation du rapport de la CCAPV concernant la qualité du service public SPANC : Le Maire fait part au conseil municipal des grandes lignes de ce rapport émanant de la CCAPV

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8- Point sur l'avancement du dossier de réalisation de la salle communale :

Le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement de la réalisation de la salle communale :

- Le Permis de Construire a été déposé le 3 Avril 2025
- La première étude de sol a été effectuée et n'a pas relevé de problème particulier.
- L'avis du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est globalement favorable avec conseil d'installer une cuve de 20m³ d'eau à proximité.
- La commission d'accessibilité aux personnes handicapées a émis un avis favorable.

Côté financement l'état a confirmé sa participation dans le cadre de la DETR .

Le Conseil Régional sursoie à son financement pour des raisons budgétaires.

D'autres financement, notamment européen, sont à l'étude.

Les démarches liées à la réalisation du projet continuent, tout en ayant conscience que la recherche de financement retardera le début des travaux .

9-Réparation de la voie communale Chemin de Jaussiers :

Le Maire informe le conseil municipal de la dégradation d'une partie du côté droit du chemin de Jaussiers au niveau du gourc. Un confortement de cette voie communale est nécessaire avant une aggravation de la situation qui risque de présenter un danger pour la circulation des véhicules.

Le Maire propose de demander des devis pour cette réparation.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10- Informations sur le nouveau mode de scrutin proportionnel nous concernant pour les prochaines élections municipales :

Le Maire informe le conseil municipal sur les principales modifications du nouveau mode de scrutin proportionnel concernant les prochaines élections municipales :
Les principales dispositions nous concernant sont les suivantes :

Il ne pourra plus y avoir de candidatures individuelles.

Les listes seront paritaires est bloquées (Il ne sera plus possible de barrer ou de rajouter des noms ni de panacher) sous peine de nullité du bulletin.

Pour notre commune l'effectif légal sera de 11 Candidats (5H et 6F) ou (6H et 5F) . A 9 candidats une liste pourra être réputée complète. Elle pourra également être de 13 candidats avec 2 candidats supplémentaires qui pourront en cas de vacance intégrer cette même liste en cours de mandat sans qu'il y ait des élections complémentaires. Les listes devront obligatoirement être déposées en Sous-préfecture.

11- Questions diverses :

- Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prévoir la récupération des eaux pluviales sous la place de la Vanaou à Ubraye. Un rdv est prévu à l'automne avec la REAAM afin d'essayer d'y intégrer le réseau d'assainissement.
- Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la MT de Castellane, indiquant que la partie de route menant au village d'Ubraye à partir de l'embranchement route du Touyet (CD 310) n'était pas au Département. Il convient de la classer en voie communale.
- La MT de Castellane indique également que s'agissant de l'aire de retournement au bout du CD 310, ils en sont au volet foncier.
- Le Maire donne lecture d'un courriel d'une élue, informant le conseil de la dégradation suite à un stockage de bois (depuis retiré), de la façade arrière de l'église du Touyet nouvellement restaurée. Un courrier sera adressé au propriétaire du tas de bois afin de lui demander de nettoyer la partie dégradée et ne plus déposer de matériaux sur cette façade
- Une élue fait part au conseil du très mauvais état des poteaux EDF HT, situés au secteur « la Condamine ». Un courrier sera adressé au « correspondant commune » d'EDF pour lui signaler la situation.
- Le conseil municipal a évoqué le départ en retraite fin 2025 début 2026 de la secrétaire de mairie et son remplacement.

Claude ROUSTAN
Maire d'UBRAYE